

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 9 juin 2020 à 18 h 30 en visioconférence avec webdiffusion

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
Me Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des Communications, du greffe et des services administratifs

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

CA20 240200

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 juin 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 9 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

M. Nicola Zoghbi

- mesures d'apaisement de la circulation

M. Simon Paquette

- mesures en temps de canicule

M. Yan Jacob

- places de stationnements sur la rue d'Iberville après les travaux

M. Charles Nadeau

- rénovictions

Mme Laure Paris-Hurni

- stationnement pendant et après les travaux sur la rue d'Iberville

M. Karim Kammah

- transport actif et distanciation physique

Mme Stephanie Bellinger

- rue active pour les familles (fermeture de ruelle)

M. Frederick Bastarache-Ouellette

- commémoration de l'évènement de la venue du rorqual à Montréal

Gale Pettus

- connectivité du réseau cyclable avec les arrondissements avoisinants

CA20 240201

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 10, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1202701005

Nom du demandeur et objet de la question

M. David Betito

- interdiction de se stationner sur le Chemin de la Côte-des-Neiges

Mme Viviane Cottle

- consultation publique sur le site de l'hôpital Royal-Victoria

Mme Soraya Bourguiba

- construction de places de stationnement en sous-sol des nouveaux bâtiments résidentiels

M Jean Poulin

- parc au Pied du courant

Mme Nathalie Cronier

- plaque commémorative au coin d'Iberville et d'Hochelaga

M. Nicola Zoghbi

- canopée et création de nouveaux îlots de fraîcheur pour contrer la canicule

Mme Sonia Szczygiel

- émission de permis de vente pour les œuvres artisanales sur le domaine public pour l'année 2020

Christa Smith

- consultation publique sur le site de l'hôpital Royal-Victoria

10.04 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA20 240202

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.05 à 10.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240203

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 avril 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1200858012

CA20 240204

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mai 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1200858013

CA20 240205

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 mai 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1200858014

CA20 24 0206

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mai 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1205237013

CA20 240207

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240208

Approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Quartier latin (SDC) pour la réalisation de ses projets « Plan de transition écologique » et « Illuminations hivernales » et accorder une contribution supplémentaire de 9 750 \$ pour une contribution totale de 31 125 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240149 adoptée à sa séance du 14 avril 2020, approuvé la convention avec la Société de développement commercial Quartier latin pour la réalisation de ses projets « Plan de transition écologique » et « Illuminations hivernales » et a accordé une contribution totale de 21 375 \$;

Attendu que le montant accordé pour le projet « Illuminations hivernales » aurait dû être de 24 750 \$ et non pas de 15 000 \$:

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial Quartier latin pour la réalisation de ses projets « Plan de transition écologique » et « Illuminations hivernales » afin d'augmenter la contribution accordée de 9 750 \$ pour une contribution totale de 31 125 \$;

D'accorder à cette fin une contribution additionnelle de 9 750 \$, pour une contribution maximale de 31 125 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1200318003

CA20 24209

Accorder un contrat de 97 129,56 \$, taxes incluses, pour une période d'une année (15 juillet 2020 au 14 juillet 2021), avec possibilité de 3 renouvellements d'une année chacun, à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc) pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes et autoriser une dépense maximale de 97 129,56 \$ - (appel d'offres public 20-18137 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 97 129,56 \$ pour la fourniture de services d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes, pour une période d'une année (15 juillet 2020 au 14 juillet 2021), avec possibilité de 3 renouvellements d'une année chacun (appel d'offres public 20-18137 – 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin Leblanc), plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 97 129,56 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1204206002

CA20 240210

Approuver les demandes de soutien financier de quatre organismes de l'Arrondissement dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale de 35 326 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les demandes de contribution de quatre organismes dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 5 000 \$ pour Le Groupe communautaire L'itinéraire;
- 5 000 \$ pour Un cœur pour les autres;
- 15 326 \$ à Information alimentaire populaire Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 35 326 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1207709006

CA20 240211

Approuver les conventions avec La Pépinière | Espaces collectifs, Alchimies Créations et Cultures et Voies culturelles des faubourgs dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (2020) » et accorder des contributions totalisant 80 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions avec La Pépinière | Espaces collectifs, Alchimies Créations et Cultures et Voies culturelles des faubourgs dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (2020) »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 35 000 \$ pour La Pépinière / Espaces collectifs;
- 10 000 \$ pour Alchimies créations et cultures;
- 35 000 \$ aux Voies culturelles de Faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 80 000 \$, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1204680001

CA20 240212

Accorder un contrat de 693 675,79 \$ à Ramcor Construction inc. pour des travaux de réaménagement de l'avenue Goulet, entre les rues Ontario et Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 852 000 \$ (appel d'offres public VMP-20-004 – 9 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 852 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'avenue Goulet entre les rues Ontario et Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-004 - 9 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 693 675,79 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget de provision pour contingences de 104 051,37 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget d'incidences de 54 272,84 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1206937004

CA20 240213

Approuver la convention de services professionnels et accorder un contrat de gré à gré à CIMA QUÉBEC S.E.N.C. de 73 893,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une galerie multi-réseaux (GMR) dans le périmètre du projet de PPU des Faubourgs pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 88 671,90 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 88 671,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une galerie multi-réseaux (GMR) dans le périmètre du projet de PPU des Faubourgs;

D'approuver la convention et accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels de 73 893,25 \$, taxes incluses, à CIMA QUÉBEC S.E.N.C.;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 14 778,65 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1208309003

CA20 240214

Approuver la convention, se terminant le 21 août 2020, avec la Société de développement social pour le déploiement d'une brigade de médiation et de cohabitation sociale dans le district de Peter-McGill et accorder une contribution totale de 38 965,50 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 21 août 2020 avec la Société de développement social pour le déploiement d'une brigade de médiation et de cohabitation sociale dans le district de Peter-McGill;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 38 965,50 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1205179006

CA20 240215

Approuver les conventions avec Productions Funambules Médias, Musée McCord Stewart et Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG) dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2020 » et accorder des contributions totalisant 37 450 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions avec divers organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2020 » ;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 7 200 \$ à Productions Funambules Médias;
- 12 250 \$ à Musée McCord Stewart;
- 18 000 \$ à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG);

D'imputer cette dépense totale de 37 450 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1204673001

CA20 240216

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 9 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Art Souterrain;
- 3 000 \$ à Y des femmes de Montréal;
- 3 000 \$ à YMCA du Québec / Centre-Ville;

D'imputer cette dépense totale de 9 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1205237009

CA20 240217

Accorder un contrat de 432 803,27 \$, taxes incluses, à Ramcor Construction inc. pour effectuer des travaux pour le projet d'aménagement de la rue De Rouen au parc Médéric-Martin et autoriser une dépense maximale de 577 583,59 \$ (appel d'offres public VMP 20-008 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 577 583,59 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux pour le projet d'aménagement de la rue De Rouen au parc Médéric-Martin;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 432 803,27 \$, taxes incluses, à Ramcor Construction inc., conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-20-008 - 5 soumissionnaires);

D'autoriser un budget de provision pour contingences de 43 280,33 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget pour les frais incidents de 101 500 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1207763003

CA20 240218

COVID-19 - Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Quartier latin pour la réalisation d'une campagne de financement participatif conjointe avec la Société de développement commercial (SDC) du Village et l'Association Faubourgs Ontario pour assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire de Ville-Marie. Affecter cette dépense au budget de l'arrondissement et approuver la convention à cette fin

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de développement commercial Quartier latin pour le projet « Campagne de financement participatif VF » ;

D'accorder à cette fin, une contribution de 75 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1200318006

CA20 240219

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240220

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1205237007

CA20 240221

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2020.
Adoptée à l'unanimité.

30.02 1206290003

CA20 240222

Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge le concours pluridisciplinaire en deux étapes pour l'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

D'autoriser le conseil municipal à prendre en charge le concours pluridisciplinaire en deux étapes pour l'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1201211001

CA20 240223

Approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2019 de l'arrondissement de Ville-Marie établis à 16 338 000 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2019 de l'arrondissement de Ville-Marie, totalisant 16 338 000 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1207128003

CA20 240224

Autoriser une dépense maximale de 304 032,99 \$, taxes incluses, à la firme WSP pour un mandat de services professionnels en ingénierie dans le cadre de l'entente VMP-19-016 en vue de la conception d'une place publique rue Ottawa dans le faubourg des Récollets dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 304 032,99 \$, taxes incluses, à la firme WSP Canada, conformément à l'offre de service et à l'entente-cadre VMP-19-016 (contrat No 3), pour un mandat de services professionnels visant à l'élaboration d'un concept d'aménagement, à la conception des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'une place publique rue Ottawa dans le faubourg des Récollets dans l'arrondissement de Ville-Marie);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1208399002

CA20 240225

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240226

Adopter un règlement de remplacement du Règlement CA-24-282.120 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale à 3 étages et maximale à 16 mètres aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario en vertu de l'article 137.4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Adoption

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240121 adoptée à sa séance du 10 mars 2020, adopté le Règlement CA-24-282.120 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale à 3 étages et maximale à 16 mètres aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario;

Attendu que le comité exécutif a, par sa résolution CE20 0743 adoptée à sa séance du 20 mai 2020, désapprouvé le Règlement CA-24-282.120 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), celui-ci n'étant pas conforme au Plan d'urbanisme et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, étant donné qu'il permet des usages industriels en affectations respectivement au Secteur mixte et Dominante résidentielle;

Attendu qu'une copie du règlement de remplacement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel:

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter un règlement de remplacement au Règlement CA-24-282.120 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale à 3 étages et maximale à 16 mètres aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une

implantation en contiguïté sur la rue Ontario en vertu de l'article 137.4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-282.122
1208398005

CA20 240227

Poursuivre la procédure de demande d'autorisation de démolition pour sept demandes de certificat d'autorisation de démolition, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en remplaçant la possibilité de faire connaître son opposition à la démolition (article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1), par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment qu'une procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil décide de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le comité d'étude des demandes de démolition par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour les sept demandes de certificat d'autorisation de démolition suivantes :

- demande #3001681434, au 211-217 rue Sainte-Catherine Est, démolition d'un bâtiment commercial de 1 étage;
- demande #3001704495, au 221-223 rue Sainte-Catherine Est, démolition d'un bâtiment commercial de 3 étages;
- demande #3001445257, au 385 rue Dowd, démolition d'un bâtiment commercial de 4 étages;
- demande #3001786454, au 1230, rue Mansfield, démolition d'un bâtiment commercial de 4 étages;
- demande #3001414582, au 2086-2092 rue Harmony, démolition d'un bâtiment résidentiel de 2 logements et de 2 étages;
- demande #3001789015, au 350-372 rue Sherbrooke Ouest, démolition en conservant les façades d'un bâtiment commercial de 3 étages;
- demande #3001788474, au 2142-2146 rue De Bleury, démolition d'un bâtiment commercial de 5 étages.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1208309004

CA20 240228

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour deux demandes de dérogation mineure et deux demandes d'usage conditionnel

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment qu'une procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil décide de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie relativement aux demandes d'autorisation d'une dérogation mineure, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et ce, pour les deux adresses suivantes :

- 325-333, boulevard René-Lévesque Est;
- 2054, rue Fullum;

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie relativement aux demandes d'autorisation d'un usage conditionnel, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et ce, pour les deux adresses suivantes :

- 3071, avenue de Trafalgar;
- 2400, rue Sainte-Catherine Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1207135009

CA20 240229

Remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour la modification de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) du Plan d'urbanisme, quant au bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240131 adopté lors de sa séance du 10 mars 2020, adopté un premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School) ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation, prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) devait être tenue suite à l'adoption du projet de règlement;

Attendu que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020 et que depuis, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population;

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment qu'une procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil décide de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1196255016

CA20 240230

Apporter les adaptations nécessaires à la procédure référendaire exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) pour le projet de résolution autorisant l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée » au rez-de-chaussée ainsi que la mezzanine du bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240122 adopté lors de sa séance du 10 mars 2020, adopté un deuxième projet de résolution autorisant l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée » au rez-de-chaussée ainsi que la mezzanine du bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Attendu que le 14 mars 2020, un avis public de demande de participation à un référendum était publié dans le journal Le Devoir, et que les personnes intéressées avaient jusqu'au 23 mars 2020 avant 16 h 30 pour déposer une demande;

Attendu que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020 et que depuis, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population;

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment la possibilité de poursuivre toute procédure d'approbation référendaire en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution autorisant l'usage « clinique médicale » et « école d'enseignement spécialisée » au rez-de-chaussée ainsi que la mezzanine du bâtiment situé au 360, rue Sainte-Catherine Est faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 420
1206723002

CA20 240231

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mai 2020 par sa résolution CA20 240192;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mai 2020 par sa résolution CA20 240192;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA-24-320
1207135008

CA20 240232

Remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire la division et la subdivision de logements, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 19 mars 2020 par sa résolution CA20 240136;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation, prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) devait être tenue suite à l'adoption du projet de règlement;

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment qu'une procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil décide de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
CA-24-282.121
1208398003

CA20 240233

Adopter une résolution modifiant la résolution CA18 240548 afin de permettre de déroger à l'obligation de fournir un quai de chargement et d'établir un délai de réalisation pour le projet sur le site délimité par les rues Saint-Paul Ouest, Saint-Henri et William et la ruelle Richard (636-640, rue Saint-Paul Ouest), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - projet de résolution

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

1) De remplacer, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA18 240548 par le suivant :

« D'accorder, pour le site délimité par les rues Saint-Paul Ouest, Saint-Henri et William et la ruelle Richard, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation : »;

2) De remplacer le sous-paragraphe « a » par le sous-paragraphe suivant :

« a) de déroger notamment aux articles 141, 582 et 583 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » ;

3) D'ajouter, à la suite de l'article 1), l'article suivant :

« 2) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet. »;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
PP 421
1206255002

CA20 240234

Adopter une résolution autorisant l'occupation du bâtiment situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est par les usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse », « salle d'exposition » et les usages accessoires « restaurant, traiteur » (traiteur sans cuisson) et « débit de boissons alcooliques », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Théâtre Cartier - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est, sur le lot 5 015 275 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'autoriser les usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse », « salle d'exposition » et les usages accessoires « restaurant, traiteur » (traiteur sans cuisson) et « débit de boissons alcooliques » (uniquement lors de la tenue d'événements);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) L'usage « restaurant, traiteur » est autorisé uniquement pour l'usage traiteur sans cuisson et est accessoire aux usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse » et « salle d'exposition »;
 - b) L'usage « débit de boissons alcooliques » est autorisé uniquement comme usage accessoire aux usages « salle de spectacle », « salle de réception », « salle de danse » et « salle d'exposition »;
 - c) Aucun café terrasse ou activité à l'extérieur n'est autorisé;
 - d) Une étude acoustique devra être déposée lors de la demande de permis afin d'assurer qu'aucun bruit ne soit perceptible à l'extérieur ni dans les bâtiments résidentiels à proximité;
 - e) La demande de permis devra comprendre les plans détaillés des rénovations des éléments intérieurs : colonnes, moulures, planchers, plafonds et ascenseur ainsi que les plans détaillés des rénovations des éléments extérieurs : toiture, murs et fenêtres;
 - f) L'aménagement paysager ainsi que le nouvel escalier d'issue feront l'objet d'une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme ;
 - g) Les demandes de permis et de certificats subséquentes pour des travaux intérieurs et extérieurs, incluant tous travaux d'aménagements paysagers, devront être soumises en révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 422
1180607011

CA20 240235

Remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour le projet de démolition partielle et d'agrandissement du bâtiment situé au 1240, rue Sanguinet, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 mars 2020 par sa résolution CA20 240124;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation, prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) devait être tenue suite à l'adoption du projet de règlement;

Attendu que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020 et que depuis, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite le ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population;

Attendu que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment qu'une procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil décide de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de démolition partielle et d'agrandissement du bâtiment situé au 1240, rue Sanguinet faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de

consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.10
pp 414
1196255013

CA20 240236

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.13.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240237

Adopter une résolution afin de régulariser une exigence par rapport à une servitude de passage exigée par le Règlement autorisant la construction, la modification et l'occupation à des fins d'équipements de sport et de loisirs, de transport, de commerces et de bureaux des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Antoine Ouest, de la Montagne, de La Gauchetière Ouest et Peel (9381), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1280, avenue des Canadiens-de-Montréal) - Projet de résolution

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter un projet de résolution à l'effet :

- 1) De déroger notamment à l'article 60 du Règlement autorisant la construction, la modification et l'occupation à des fins d'équipements de sport et de loisir, de transport, de commerces et de bureaux des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Antoine, de la Montagne, De La Gauchetière et Peel (9381, modifié);
- 2) D'assortir cette autorisation à la condition de respecter une dimension minimale de 5,71 m pour la servitude de passage permettant l'accès au terminus de trains de banlieue (gare Lucien-L'Allier) depuis l'avenue des Canadiens-de-Montréal;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
pp 423
1204869002

CA20 240238

Adopter une résolution autorisant l'aménagement d'un usage commercial spécifique au 2e étage du bâtiment situé au 2600, rue Ontario Est, et ce en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger aux articles 179, 207, 208 et 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 14 et 15, réalisés par NEUF architectes et datés du 28 mai 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 mai 2020;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) Limiter l'occupation du 2^e étage à l'usage « magasin à rayons »;
- b) La demande du certificat d'occupation pour le 2^e étage visé par la présente résolution doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire basée sur une estimation effectuée par un professionnel, afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de réaménagement de l'aire de stationnement;

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.12
pp 424
1206255003

CA20 240239

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance établissant la création d'un sens unique sur la rue de la Montagne, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque Ouest

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 272 établissant la création d'un sens unique, en direction Sud, sur la rue de la Montagne, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1205353002

CA20 240240

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

Avis de motion est donné par la conseillère Anne-Marie Sigouin annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1190607002

CA20 240241

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie - Projet de règlement

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste - Église Saint-Vincent-de-Paul - situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.14.1 1190607002

CA20 240242

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages situés à proximité de réseaux ferroviaire et routier à fort débit en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (règlement RCG 14-029) - Avis de motion

Avis de motion est donné par la conseillère Anne-Marie Sigouin annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages situés à proximité de réseaux

ferroviaire et routier à fort débit en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (règlement RCG 14-029), et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1207303003

CA20 240243

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.15.1 et 40.16.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240244

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages situés à proximité de réseaux ferroviaire et routier à fort débit en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (règlement RCG 14-029) - 1^{er} projet de règlement

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier les dispositions relatives aux usages industriels et aux usages situés à proximité de réseaux ferroviaire et routier à fort débit en concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (règlement RCG 14-029) »;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.15.1
CA-24-282.124
1207303003

CA20 240245

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), établissant la création d'un sens unique direction Nord, sur la rue Guy, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard René-Lévesque Ouest

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.M.V., c. C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 282 établissant la création d'un sens unique en direction nord sur la rue Guy, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard René-Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1205275003

CA20 240246

Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 7 096 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion de l'adoption du règlement autorisant un emprunt de 7 096 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement de Ville-Marie, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.17 1207128004

CA20 240247

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.18 et 40.19.

Adoptée à l'unanimité.

CA20 240248

Approuver la programmation spéciale du Partenariat du Quartier des spectacles dans le cadre de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 12 juin au 9 septembre 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 630 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 236 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 155 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 165 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1208214006

CA20 240249

Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Dufresne, entre la rue de Rouen et la rue Larivière, du 15 juin au 30 septembre 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissement et édicter l'ordonnance

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner la portion de la rue Dufresne, entre la rue de Rouen et la rue Larivière, comme étant une place publique, du 15 juin au 30 septembre 2020, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissement et édicter l'ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 283 permettant la fermeture de rue.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1205353003

CA20 240250

Désigner la conseillère Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Cathy Wong

De désigner la conseillère Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1205237008

CA20 240251

Déposer le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) » et prendre acte de la résiliation du contrat octroyé à Beauregard Environnement Ltée pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17453-lot 2)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240383 adoptée à séance du 10 septembre 2019, accordé un contrat à Beauregard Environnement Ltée pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17453);

Attendu que le contrat octroyé en lien avec le lot 2 suite à l'appel d'offres 19-17453 est résilié :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De déposer le rapport du Bureau de l'inspecteur général daté du 25 mai 2020 et intitulé « Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) »;

De prendre acte de la résiliation par l'inspectrice générale du contrat octroyé par la résolution CA19 240383 à Beauregard Environnement Ltée pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17453 lot 2).

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1196937002

Levée de la séance

70.02

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 juillet 2020 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 50.

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240262
lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2020.